



Tél : 01.76.82.64.52  
cgtflins@free.fr

# le 19 avril, tous ensemble !

Le 19 avril, la CGT appelle à la grève et organise dans toutes les grandes villes des manifestations interprofessionnelles contre la politique du gouvernement et du patronat.

**Notre syndicat CGT Renault Flins appelle à débrayer 2 heures minimum en fin de poste pour toutes les équipes et le temps nécessaire pour se rendre aux manifestations.**

**Équipe du matin et normale : 11h05 – 13h05**

**Équipe d'après midi : 18h46 – 20h46**

**Équipe de nuit : 2 heures en fin de poste (nuit du 19 au 20)**

**La manifestation à Paris commencera à 14 heures à la gare de Montparnasse.**

**Un car pour s'y rendre partira du CE à 12h30.**

## LES CHEMINOTS SONT TOUJOURS EN GRÈVE

Les cheminots sont toujours en grève. Tous les jours, le gouvernement et les médias aux ordres annoncent que leur mouvement s'essouffle. Ils voudraient nous convaincre qu'ils ne sont qu'une minorité à se battre.

Eh bien non. Il y a toujours autant de cheminots en lutte et les jours de grève, les trains restent à quai.

## LEUR GRÈVE NOUS CONCERNE TOUS

En s'attaquant aux cheminots, à leurs conditions de travail, à leur salaire, à leur retraite, le gouvernement et le patronat s'attaquent à tous les travailleurs.

Après avoir déclenché la bataille contre les cheminots, ils s'appêtent à déclencher la guerre contre tous les travailleurs.

Macron l'a redit dimanche soir à la télévision : Dès la semaine prochaine, il mettra sur la table le dossier des retraites. Il ne s'en cache pas. Son gouvernement, à la botte du patronat, veut tout remettre en question.

Pour eux, un retraité qui touche une pension de 1 200 euros est un retraité riche. Celui qui part à 57 ou à 60 ans ne devrait partir qu'à 62 voire 65 ans sous prétexte que l'espérance de vie augmenterait. Mais pour tous les travailleurs, tous les organismes médicaux le disent, notre santé se dégrade dès 63 ans.

Nous n'avons pas d'autre choix pour préserver nos conditions de travail, nos conditions de vie que nous battre.

**Alors, nous aussi, préparons nous à rendre coup pour coup. Soyons nombreux à débrayer le 19 avril et à participer aux manifestations.**

## Un deuxième jour férié non payé ???



La semaine dernière, Agnès Buzin, la ministre des solidarités (ce n'est pas une blague) a évoqué l'idée d'un deuxième jour férié non payé. Soi-disant pour aider les « anciens », dont ils viennent d'augmenter la CSG pour... aider les travailleurs.

**Ils font les poches des travailleurs.**

**Ils font les poches des retraités.**

**Et ils suppriment l'impôt sur les grandes fortunes !**

Il y a vraiment de quoi se mettre en colère. Alors faisons le demain en faisant grève et en manifestant aux côtés des cheminots

## extraits de la déclaration des élus CGT sur le service médical

Extraits de la déclaration faite à la réunion du C.E. de ce mercredi 18 avril concernant le rapport d'activité du service de santé de l'usine de Flins pour l'année 2017 :

"Nous notions dans notre précédente déclaration concernant l'année 2016 qu'entre l'effectif attribué théoriquement au 1er janvier à chaque médecin et l'effectif réel pris en charge, le rapport était pratiquement du simple au double et que cela nécessitait un renforcement du personnel médical et infirmier pour faire face.

**Mais, c'était sans compter sur la mise en place de la nouvelle loi sur le suivi médical du personnel.**

Avant 2011, les visites étaient annuelles. Jusqu'en 2016, elles avaient lieu tous les deux ans. Depuis le 1er janvier 2017, elles peuvent n'avoir lieu que tous les 5 ans si le salarié n'est pas exposé à un risque particulier et trois ans s'il y est soumis et être effectuées pas uniquement par un médecin comme jusqu'à présent.

En effet, comme il y aurait, paraît-il, pénurie de médecin du travail, des visites peuvent être effectuées par un professionnel de santé (médecin du travail, collaborateur, interne, infirmier).

Ces nouvelles dispositions ne se font ni dans l'intérêt du personnel en général ni dans celui du personnel du service médical. Elles ont pour but de permettre aux employeurs de réaliser, y compris dans le domaine de la santé des travailleurs, des économies substantielles en refusant de renforcer les effectifs de personnel de santé alors que de nombreuses tâches restent à faire..."

**"...Nous donnons un avis négatif concernant ce bilan médical.**

**Ce n'est en rien un désaveu du travail effectué par le service médical mais un refus d'apporter la moindre caution à la politique désastreuse de la direction en matière de conditions de travail."**